

## SORTIES SCOLAIRES.

Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 parue au BO hors série n° 7 du 23 septembre 1999

**Toutes les sorties doivent s'inscrire dans une action éducative conforme aux programmes d'enseignement ou au projet d'école. Toute sortie donne lieu à une information préalable aux familles.**

SITUATION	REF. IMPRIMES A UTILISER <i>DELAIS</i>	CARACTÈRE	ASSURANCE	PROJET PÉDAGOGIQUE	ACTIVITES SPORTIVES	ENCADREMENT VIE COLLECTIVE	
						Maternelle ou élémentaire avec classe enfantine	Elémentaire
<b>SORTIE REGULIERE OU OCCASIONNELLE DE PROXIMITE POUR UNE DUREE GLOBALE NE DEPASSANT PAS LA DEMI-JOURNEE</b> <i>Déplacement à pied ou en car spécialement affrété</i>	01, 01 bis pour activités nautiques  04/ 04bis  08	Obligatoire et gratuite	Rien d'exigé	Non  sauf si intervenant extérieur.	Voir fiche 10 bis	2 adultes au moins dont le maître de la classe	Maître seul
<b>SORTIE REGULIERE OU OCCASIONNELLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE</b> <i>déplacement en transport public sur ligne régulière</i>	01,01 bis pour activités nautiques 04/04bis 08 <i>remise du dossier au directeur 1 semaine avant la date de la sortie</i>	Obligatoire et gratuite	Rien d'exigé	Non  sauf si intervenant extérieur.	Voir fiche 10 bis	2 adultes au moins et au delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de 8 élèves	2 adultes au moins et au delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de 15 élèves
<b>SORTIE OCCASIONNELLE INCLUANT LA TOTALITE DE LA PAUSE DEJEUNER OU DEPASSANT LES HORAIRES DE L'ECOLE</b>	01, 01 bis pour activités nautiques 04/04Bis 08 Bis, 08Ter <i>remise du dossier au directeur 1 semaine avant la date de la sortie</i>	Facultative  (peut être payante)	Responsabilité civile et individuelle accidents ou contrat école	Non  sauf si intervenant extérieur.	Voir fiche 10 bis	2 adultes au moins et au delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de 8 élèves	2 adultes au moins et au delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de 15 élèves
<b>SORTIE AVEC NUITÉE(S)</b>	02 (5ex), 03 si sortie itinérante 04/04Bis (5ex) 08Bis, 08Ter <i>Remise du dossier à l'EN 5 semaines avant la date de la sortie si sortie en 29, 8 semaines si sortie hors 29, 10 semaines si sortie étranger</i>	Facultative	Responsabilité civile et individuelle accidents ou contrat école	Oui	Voir fiche 10 bis	2 adultes au moins et au delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de 8 élèves	2 adultes au moins et au delà de 20 élèves, 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de 10 élèves